

LE PARCOURS SÉCURISÉ DU VOYAGEUR

2 À BORD DE L'AVION

- Port du masque de type chirurgical à usage unique pour les +11 ans
- Respect des mesures d'hygiène
- Adaptation des services à bord pendant le vol



4 LOCATION DE VÉHICULE

- Port du masque pour les +11 ans
- Respect des mesures d'hygiène et de distanciation
- Aération et désinfection des véhicules loués



5 ACCUEIL ET CHECK-IN DANS LES HÉBERGEMENTS

- Port du masque pour les +11 ans dans les espaces communs
- Respect des mesures d'hygiène et de distanciation
- Accès à la piscine de l'hébergement autorisé sous réserve du respect des mesures réglementaires en vigueur à La Réunion
- Accès aux services de restauration selon les mesures d'hygiène et de distanciation en vigueur



7 RESTAURATION

- Port du masque pour les +11 ans lors des déplacements entre les tables
- Respect des mesures d'hygiène et de distanciation entre les tables



72h

1 EMBARQUEMENT À L'AÉROPORT AU DÉPART DE PARIS

- Suppression des motifs impératifs de déplacement à partir du 22 juin 2020
- Test de dépistage RT-PCR 72h en amont du voyage (dispositif en phase de test en cours actuellement et obligatoire à partir du 10 juillet 2020 au plus tard)
- Port du masque de type chirurgical à usage unique pour les +11 ans
- Respect des mesures d'hygiène et de distanciation



3 ARRIVÉE À L'AÉROPORT DE LA RÉUNION

- Port du masque de type chirurgical à usage unique pour les +11 ans
- Respect des mesures d'hygiène et de distanciation
- Septaine à l'arrivée dans un lieu d'hébergement adapté ou à domicile suivie d'un nouveau test RT-PCR (dispositif en phase de test en cours actuellement et maintenu jusqu'au 10 juillet 2020 au plus tard)
- Pour les passagers n'ayant pas réalisé le test en amont du voyage, test de dépistage RT-PCR à l'arrivée, entretien individuel avec le personnel de santé du SDIS, suivis d'une quatorzaine stricte dans un lieu d'hébergement adapté ou à domicile (dispositif en phase de test en cours actuellement et maintenu jusqu'au 10 juillet 2020 au plus tard)
- Au-delà du 10 juillet 2020 - au plus tard - suppression du dispositif de quarantaine



LA RÉUNION
L'ILE INTENSE

6 ACTIVITÉS DE LOISIRS

- Respect des mesures d'hygiène et de distanciation
- Gestion des flux de visiteurs dans les établissements culturels
- Réouverture des espaces naturels (plages, cirques, volcan...)
- Guide de recommandation sanitaire afférent aux activités sportives

